Bordeaux : 16 ans de prison requis contre le meurtrier présumé de Dorian

29/11/2012 à 15h18

L'avocate générale a également requis 3 ans d'emprisonnement contre Soufiane Mediouini, qui a aussi participé à la bagarre dans laquelle Dorian Bambara a trouvé la mort le 16 août 2009 à Bordeaux.

Les mots de Dominique Hoflack sont sans équivoque. "Un simple regard mal interprété, une cigarette que l'on refuse ou un portable volé peut déclencher le chaos du passage à l'acte criminel (…) Endiguer cette violence est un devoir, notre devoir".

L'avocate générale a motivé la lourde peine réclamée en arguant que " le 16 août 2009, ce n'est pas une simple bagarre de rue. Il s'agit du meurtre et d'une tentative de meurtre sur l'un que l'on blesse gravement, de l'autre que l'on tue. L'idée même d'une légitime défense, d'une parade à une agression, est quelque chose de ridicule. **Il s'agit de l'égorgement d'un homme qui n'a pas même pas participé à la rixe et du lynchage d'un autre homme.** Ce n'est pas une réponse proportionnée de légitime défense".

Aux 16 ans de réclusion criminelle contre **Abdelhalim Ziane**, accusé d'avoir porté le coup de couteau mortel à la victime, s'ajoutent dans les réquisitions une **interdiction définitive du territoire français**.

Trois ans d'emprisonnement ont été requis contre **Sofiane Mediouini**. Egalement impliqué dans la bagarre, il a déjà effectué 16 mois de détention provisoire. L'avocate générale a estimé que Mediouini pouvait ne pas retourner en prison mais être simplement placé sous contrôle judiciaire.[…]

France 3